

**DEMANDE D'INSCRIPTION ETUDIANT ERASMUS**  
**Lycée Georges Pompidou - Castelnau-le-Lez (34) France**

PHOTO

NOM : .....

Prénom : .....

Fille  Garçon

DATE DE NAISSANCE : .....

Jour / Mois/ Année

NATIONALITÉ : .....

ADRESSE : .....

Code postal- PAYS.....

TÉLÉPHONE : .....

FAX : .....

E-MAIL : .....

LANGUE MATERNELLE : .....

LANGUES ETRANGÈRES ÉTUDIÉES :

- ITALIEN
- ESPAGNOL
- ALLEMAND
- FRANÇAIS

LANGUE 1 : ....., niveau :

- Intermédiaire Nbre années : .....
- Avancé Nbre années : .....
- Supérieur Nbre années : .....

LANGUE 2 : .....,niveau

- Intermédiaire Nbre années : .....
- Avancé Nbre années : .....
- Supérieur Nbre années : .....

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : - en

.....

SÉJOURS A L'ETRANGER : durée – pays

.....

NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

.....

ADRESSE :

.....

TEL : .....

MEL : .....

NOM DU COORDINATEUR/TUTEUR :

.....

TEL : .....

E-MAIL :

.....

**COURS SELECTIONNÉS :**

- BTS ASSISTANT DE MANAGER
- BTS COMPTABILITE ET GESTION
- BTS MANAGEMENT DES UN ITES COMMERCIALES

CODE et INTITULÉS DES COURS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

DATE D'ARRIVÉE : .....

MODE DE TRANSPORT : .....

LIEU D'ARRIVÉE.....

NOMBRE DE SEMAINES : .....

LOGEMENT ENVISAGÉ\* :

- EN FAMILLE – chambre individuelle-
- EN APPARTEMENT PARTAGÉ
- APPARTEMENT SEUL

L'établissement facilitera les contacts auprès des organismes locaux mais ne peut garantir un placement.

Date, Signature :

**Lycée Georges POMPIDOU**

351 av du maréchal de Lattre de Tassigny

34170 CASTELNAU LE LEZ

Tél : 0033 467 02 99 11 Fax : 0033 467 02 99 32

e-mail : [beatrice.barcelo@ac-montpellier.fr](mailto:beatrice.barcelo@ac-montpellier.fr)

web : [lycee-pompidou-34.org](http://lycee-pompidou-34.org)

# FICHE D'INSCRIPTION - Verso -

## Formalités pour les étudiants en mobilité ERASMUS

*Les étudiants, ressortissants de l'espace économique européen (EEE) doivent être munis d'une carte d'identité en cours de validité ou d'un passeport valide ou périmé depuis moins de cinq ans.*

### La carte de séjour :

*Les étudiants étrangers doivent, pour un séjour de plus de trois mois, faire établir une carte de séjour temporaire mention « ÉTUDIANT » dont la validité ne dépasse pas un an. Ils peuvent s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France de leur pays d'origine ou une fois en France, à la Mairie ou au commissariat du lieu de résidence, à la Préfecture ou à la sous-préfecture .*

*Pièces à fournir : un visa étudiant d'une durée supérieure à 3 mois, un justificatif de domicile, un certificat d'inscription dans un établissement de formation.*

### L'Assurance maladie – La Couverture sociale :

Tout étudiant de nationalité étrangère doit justifier d'une assurance qui garantit la maladie, les accidents pouvant intervenir durant leur scolarité. Tous les documents doivent être certifiés conformes par un agent consulaire ou diplomatique français.

- les étudiants de moins de 28 ans, en provenance d'un pays avec lequel il existe une convention de réciprocité, doivent obligatoirement adhérer à la Sécurité sociale étudiante en France.,
- les étudiants en provenance d'un pays membre de l'espace économique européen, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, les étudiants SOCRATES notamment, doivent se munir de l'attestation E111, original.
- les étudiants en provenance des pays qui n'ont pas de convention de réciprocité avec la France doivent obligatoirement soit présenter une attestation d'assurance contractée dans leur pays (traduite en français), soit adhérer à une assurance en France,
- les étudiants partant sous leur propre responsabilité devront s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance de rapatriement en cas de problème grave.

### L'inscription au lycée Georges POMPIDOU :

- Dès son arrivée début septembre, l'étudiant doit se rendre au bureau de la « Vie Scolaire » pour remplir la fiche d'inscription et procéder à son inscription administrative.

Il devra se munir de :

- 3 photos d'identité,
- du carnet des vaccinations à jour,
- de l'attestation E111 ou E128, documents délivrés par la caisse d'assurance maladie. S'il est ressortissant de l'Espace Économique Européen, la sécurité sociale prendra en charge les soins d'urgence sur la base tarifaire française.
- de l'attestation d'inscription dans son établissement d'origine.

Pour tout renseignement complémentaire : Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale :

CLEISS - [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr)